Image not found or type unknown

Dettes et précarité des parents : les obligations des enfants

Conseils pratiques publié le **10/07/2024**, vu **30825 fois**, Auteur : Avocat Tutelle Curatelle Paris

Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article répondant à plusieurs questions relatives aux conséquences sur les enfants des dettes et de la précarité de leurs parents.

Certains parents peuvent se retrouver dans une situation financière délicate, soit à cause de ressources insuffisantes, soit à cause d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles qui les rend plus vulnérables (achats compulsifs, surendettement, addiction aux jeux de hasard, arnaques, *etc*.).

Dans ce cadre, des enfants se posent régulièrement des questions sur l'impact de la situation financière des parents sur leur propre situation.

1. Un enfant est-il responsable des dettes d'un parent vivant ?
2. Un enfant a-t-il l'obligation de soutenir un parent qui est dans le besoin ?
3. Comment se calcule la contribution de l'enfant au titre de son obligation alimentaire envers ses parents ?
4. Existe-t-il des exceptions à l'obligation alimentaire ?
5. Un enfant est-il responsable des dettes d'un parent décédé ?
6. L'ouverture d'une mesure de protection peut-elle limiter le risque d'endettement des parents ?

Sur son site internet, Me Yann-Mickaël Serezo répond à toutes ces questions, afin d'aiguiller les enfants et de sécuriser la situation des parents.

L'article peut être consulté en cliquant ici.

Yann-Mickaël Serezo
Avocat au Barreau de Paris
www.serezo-avocat.fr
4 Rue Piccini – 75116 Paris
Mail : ym@serezo-avocat.fr
Tél : 06 51 37 51 72

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés